

les institutions fédérales; il pourrait peut-être aussi nous renseigner en ce qui concerne l'alcool et autres choses du même genre. Les cas sont-ils nombreux?

**L'hon. M. Fulton:** Il y aurait peut être lieu d'étudier la proposition qu'a faite l'honorable député de Skeena relativement aux visites de députés. Il s'agit de savoir, bien entendu, si le gouvernement devrait se charger de fournir des autobus et de payer les frais de transport de ces visiteurs. C'est une des considérations qu'il faudra étudier. En outre, vu que, dans bien des cas, les institutions sont proches d'Ottawa, particulièrement celles de Kingston et de Montréal, ce n'est pas vraiment difficile pour les députés, qui y tiennent, notamment l'honorable opinant, de visiter ces prisons de leur propre chef, comme l'a fait, je le sais, l'honorable député. Cependant, nous pourrions étudier la question d'organiser des visites de députés. Nous n'avons pas d'autobus au ministère, mais peut-être que le ministère de la Défense nationale consentirait à nous en fournir. Nous étudierons volontiers la question.

En ce qui concerne l'entrée en contrebande de narcotiques et d'autres articles dans les prisons, nous devons toujours être sur nos gardes. Nous savons par expérience, cependant, que les mesures de protection peuvent être efficaces et que les dispositions que nous prenons peuvent donner d'assez bons résultats. Je ne prétends pas que des narcotiques ou de l'alcool ne passent jamais en contrebande dans les prisons. Mais la chose est tellement rare qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter de l'efficacité de nos mesures de précaution.

Il s'est produit, récemment, en Colombie-Britannique, un incident au cours duquel un ancien détenu a tenté de dissimuler des stupéfiants. Il a été arrêté, la cache a été découverte et des poursuites ont été intentées. Un autre cas s'est produit à Kingston, impliquant un gardien. Certains soupçons avaient été éveillés, et des enquêtes ont eu lieu qui ont abouti au renvoi du gardien.

Je ne dirai pas que ce sont les seuls incidents qui se soient produits récemment. Mais, l'incident de Colombie-Britannique a plus particulièrement éveillé mon intérêt, et j'ai demandé, tant à la division des pénitenciers qu'à la Gendarmerie royale de me faire tenir un rapport pour savoir si l'introduction illicite de stupéfiants dans les pénitenciers se pratique de plus en plus. Après avoir examiné leurs dossiers et leur documentation et fait procéder à une enquête sur place, les deux organisations m'ont fait savoir que la situation

à cet égard était normale et que rien n'indiquait un manque d'efficacité dans nos méthodes ou quelque négligence de la part du personnel des institutions.

**M. Howard:** Sauf erreur, le ministre a dit que le gardien de Kingston a été renvoyé.

**L'hon. M. Fulton:** Oui.

**M. Howard:** Le ministre sait-il si des accusations ont été portées à propos de la possession de stupéfiants?

**L'hon. M. Fulton:** Si ma mémoire est exacte, il a été inculpé mais acquitté par la suite, faute de preuves ou pour quelque autre raison. Je pourrai fournir les renseignements nécessaires à l'honorable député quant à la raison, mais il nous faudra examiner le dossier.

**M. Howard:** Il me semble étrange qu'une personne soit congédiée pour avoir été en possession de stupéfiants, vraisemblablement sur la foi d'une preuve assez certaine, et qu'ensuite l'accusation contre elle soit écartée à cause d'une preuve insuffisante. Il me semble qu'il y a conflit entre ces deux données; peut-être que le gardien aurait le droit d'être réembauché s'il n'a pas été prouvé qu'il était en possession de stupéfiants.

**L'hon. M. Fulton:** Je puis assurer à l'honorable député que ce n'était pas du tout le cas. J'ai dit que l'accusation a dû être retirée faute d'une preuve suffisante ou d'un détail technique quelconque. Je ne suis pas sûr de ce détail. Il n'a certainement pas été prouvé que le gardien n'était pas en possession de stupéfiants. L'inculpation criminelle n'a pas réussi, pour quelque raison, à cause d'un détail technique qui a été soulevé, si je me souviens bien, par la défense. J'obtiendrais ce renseignement quant à la raison précise pour laquelle l'accusation a été retirée, et enverrai à l'honorable député les détails, afin qu'il puisse bien se rendre compte que nous ne congédions pas injustement nos gardiens.

**M. Brunsden:** Monsieur le président, je prends la parole, uniquement parce que, quand mes commettants lisent les *Débats* d'aujourd'hui et verront que mon collègue le député de Wetaskiwin a été le seul qui ait élevé la voix à la Chambre à propos du nouveau pénitencier qu'on projette de construire,—mes commettants sont très intelligents, ils lisent les *Débats*,—ils trouveront peut-être que nous négligeons notre devoir en ne participant pas au débat. Le ministre se rend compte, je pense, que le nouveau pénitencier prévu pour l'Ouest, c'est-à-dire pour l'Alberta, ne peut se construire qu'à un endroit, c'est-à-dire dans le sud de la province.

Mon collègue de Wetaskiwin parle de voyages. Je ne vois pas quel rapport cela peut avoir avec les détenus d'un pénitencier. Or dans le midi, il y a des chemins de fer,